

R A P P O R T
A N N U E L
2 0 2 2



**Comité de retraite
des chargés de cours
de l'Université du Québec**

Table des matières

2022 - En résumé	1
Mot du président	2
Administration.....	5
Évolution de la participation.....	9
Système de décaissement	13
Situation financière du RRCCUQ.....	16
Placement.....	20
Perspectives 2023.....	26
Membres du Comité de retraite (en date du 31 décembre 2022)	27
États financiers	29

2022 – En résumé

FONDS	Rendement 2022 *	Rendement 4 ans *
Fonds croissance	-3,2 %	8,4 %
Fonds conservateur	-6,3 %	2,1 %

En un coup d'œil

	2022
Actifs nets du Régime	279,3 M\$ **
Nombre total de participants	3 271
Âge moyen	52,5 ans
Capital moyen	85 400 \$
Nombre de retraités (système de décaissement)	169
Capital moyen (système de décaissement)	210 900 \$

* Les rendements sont calculés à partir des valeurs marchandes des rapports du gardien des valeurs.

** Les actifs nets comprennent les actifs du Fonds croissance et du Fonds conservateur ainsi que d'autres éléments comme l'encaisse. Ce sont les données des états financiers audités de l'exercice 2022.

Mot du président

Nous sommes heureux de présenter les résultats obtenus en 2022 pour le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ). En lisant ce bilan, vous serez en mesure de constater que la dernière année a été quelque peu mouvementée, et ce à différents égards.

Un aperçu des rendements

Au 31 décembre 2022, près de 3 300 personnes participaient au RRCCUQ et l'actif total s'élevait à 279 M\$, dont, entre autres, 205 M\$ investis dans le Fonds croissance et 72 M\$ dans le Fonds conservateur. En ce qui concerne les rendements, au cours de la dernière année, souvent qualifiée d'historique, on a assisté à une baisse simultanée des marchés boursiers et des placements obligataires. Malgré tout, la performance de nos gestionnaires a permis de minimiser les pertes. En effet, le Fonds croissance a enregistré un rendement de -3,1 % comparativement à un rendement de -8,6 % pour son portefeuille de référence. Pour le Fonds conservateur, bien que l'on ne puisse se réjouir d'un rendement de -6,3 %, les gestionnaires ont malgré tout permis d'ajouter via la gestion active 0,7 % au rendement du portefeuille de référence qui était de -7 %. Enfin, le RRCCUQ a encore une fois été très performant sur le plan de la gestion de ses frais avec un taux inférieur à 0,5 % pour l'année 2022.

Des changements d'importance

Quelques changements notables à l'administration du RRCCUQ ont été effectués au cours de 2022. L'Université du Québec (UQ) a procédé à la nomination d'un nouveau directeur et un nouveau protocole d'entente a été conclu entre le RRCCUQ et l'UQ. Nous tenons d'ailleurs à souligner l'esprit de collaboration et d'ouverture dont l'UQ a fait preuve durant ces deux changements. L'UQ est intimement liée à la qualité des services que le RRCCUQ peut offrir à ses participants, et elle contribue à maintenir des frais de gestion des plus compétitifs. Vous pourrez en apprendre davantage sur ces changements dans la première section du rapport.

D'autres changements découlent quant à eux de la politique de placement. Le 1^{er} juillet 2022 marquait l'entrée en vigueur des fonds 100 % croissance et 100 % conservateur. Les participants qui cotisent au RRCCUQ ont maintenant la responsabilité de choisir parmi les cinq options de placement offertes en fonction de leur tolérance au risque, de leur objectif de rendement et leur horizon de placement. La qualité du travail de l'équipe de Direction se doit d'être saluée puisque le succès de l'implantation de ce changement lui est dû en très grande partie. Enfin, la catégorie d'actifs placements alternatifs a été ajoutée à notre portefeuille. Cette modification a mené à l'embauche d'un troisième gestionnaire de placements, la firme Mercer. D'autres détails concernant ces changements sont présentés aux sections « Administration » et « Placement ».

Système de décaissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un service de décaissement à même le RRCCUQ permet aux participants non actifs de recevoir des prestations variables. Plus précisément, ce système permet aux participants de laisser leurs actifs dans la caisse du RRCCUQ pour ainsi recevoir un revenu de retraite selon les modalités d'un FRV ou d'un FERR. Depuis son introduction, le service n'a cessé de croître si bien qu'au 31 décembre 2022, le système de décaissement comptait 169 retraités pour une somme totalisant 35,6 M\$. Puisque les transactions reliées au système de décaissement sont effectuées à l'interne, et que la plateforme de notre fournisseur de service actuel ne semble pas avoir la flexibilité nécessaire pour traiter toutes ces transactions, il est clair pour nous que le RRCCUQ est sur le point d'atteindre sa limite quant à l'administration interne du système de décaissement. La recherche de solutions sera à l'avant plan au cours de l'année 2023.

En plus de tous ces changements, plusieurs activités ont été réalisées afin de maintenir et d'améliorer les pratiques de gouvernance du RRCCUQ. En effet, en plus des multiples formations suivies par des membres du Comité de retraite, ce dernier, de même que la Direction du RRCCUQ, ont procédé au sixième exercice d'autoévaluation des comités et de la Direction. De plus, la répondante de l'éthique a soumis son rapport annuel. Un constat très positif s'est dégagé de ces deux exercices d'évaluation eu égard aux pratiques de gouvernance du Comité de retraite et de la Direction du RRCCUQ.

Nouveaux membres au Comité de retraite

En juin 2022, le Comité de retraite a accueilli deux nouveaux membres, soit messieurs Sébastien Trudel et Sylvain Loiselle, représentant respectivement les chargées et chargés de cours de l'UQAR et de l'UQO. De plus, à la suite du départ de M. Martin Latulippe en 2021, le RRCCUQ a procédé à la nomination de M. Jean-François Laverdière à titre de représentant indépendant. Monsieur Laverdière est conseiller au Bureau de la retraite de l'Université Laval. Nous souhaitons la bienvenue à chacun de ces nouveaux membres et sommes persuadés que leurs compétences et expertises seront des atouts pour le RRCCUQ.

Remerciements

Je désire remercier respectueusement l'ensemble des membres du Comité de retraite. Vous êtes responsables de la saine gouvernance de notre Régime, et vous remplissez votre rôle de fiduciaire consciencieusement, pour le bien du RRCCUQ et de ses participants. J'en profite également pour saluer le dévouement et l'excellence du travail des membres du Comité exécutif et du Comité de placement. Je remercie aussi mes collègues membres du Comité de retraite de m'avoir accordé votre confiance en m'élisant à titre du président du Comité de retraite du RRCCUQ.

Je transmets aussi mes remerciements aux membres de la Direction du RRCCUQ. Au cours de la dernière année, vous avez vécu une réorganisation, et malgré ces changements et période de transition, vous avez maintenu un niveau de professionnalisme exemplaire dans l'accomplissement de votre travail, et cela mérite d'être souligné.

Je remercie également M. Gilles Pelletier qui a œuvré au sein du Comité de retraite à titre de représentant des chargées et chargés de cours de l'UQO de 1994 à 2022. Monsieur Pelletier a toujours accompli son travail avec sérieux et assiduité, et son esprit d'analyse aiguisé a toujours été fort utile lors de prises de décisions importantes. J'aimerais aussi remercier Mme Hélène Montreuil qui a œuvré à titre de représentante des chargées et chargés de cours de l'UQAR pendant plus de 15 ans. Madame Montreuil s'est toujours impliquée activement au sein du RRCCUQ, ayant siégé au Comité de placement, au Comité exécutif, en plus d'avoir occupé le poste de présidente du Comité de retraite. Le RRCCUQ a certainement profité de ses compétences et de son sens du dévouement tout au long de ces années.

Enfin, au nom de tous les participants et membres du Comité de retraite, je souhaite exprimer mes plus sincères remerciements à M. Jean-Philippe Tremblay. Monsieur Tremblay a occupé le poste de directeur du RRCCUQ pendant environ 10 ans et sous sa direction, le Régime a connu une croissance importante. Grâce à son sens du devoir et ses qualités de leader, M. Tremblay a toujours su rallier l'ensemble des parties prenantes du Régime pour que ce dernier soit le plus compétitif qui soit, tout en ayant toujours à cœur l'intérêt des participants. Sans le travail acharné de M. Tremblay, le Régime n'aurait pas atteint le niveau auquel il se situe présentement.

Ce que l'avenir nous réserve

L'incertitude des marchés semble être la seule certitude pour 2023. Cependant, le Comité de retraite demeure confiant qu'avec la qualité du travail de ses gestionnaires, le déploiement des produits alternatifs, et les mécanismes de contrôle, la caisse de retraite du RRCCUQ pourra tirer son épingle du jeu.

D'autres changements sont à prévoir au RRCCUQ au cours de la prochaine année. Des appels d'offres seront mis de l'avant pour trouver un auditeur externe et pour choisir un fournisseur de services qui permettra d'optimiser la gestion du système de décaissement et d'offrir une meilleure expérience client aux participants. On intensifiera également notre réflexion sur l'intégration des facteurs ESG dans notre philosophie de placements.

Je vous souhaite bonne lecture et vous transmets mes salutations les plus cordiales.

Benoît Perron

Président du Comité de retraite

Nomination du directeur

Monsieur Jean-Louis Ponce a été nommé directeur du RRCCUQ à la Direction des relations de travail et de la rémunération globale. Il est entré en fonction le 7 novembre 2022.

Monsieur Ponce est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques (spécialisé en actuariat). Il est également actuaire associé (ASA, AICA) et analyste financier agréé (CFA), spécialisé dans les domaines des régimes de retraite, de la gestion des risques et des placements. Il compte plus de 25 années d'expérience dans le traitement des divers aspects de la gestion financière des caisses de retraite et ses stratégies de placements.

Cette nomination fait suite au départ de M. Jean-Philippe Tremblay, qui a été nommé directeur des relations de travail et de la rémunération globale de l'Université du Québec.

Mise en place des modifications adoptées lors de la révision de la politique de placement

Comme annoncé dans la section « Perspectives » du dernier rapport annuel, la firme Mercer a été mandatée pour gérer une partie des actifs du fonds croissance et du fonds conservateur. Le RRCCUQ compte ainsi sur un troisième gestionnaire pour la diversification des placements. Le mandat de Mercer en est un de gestion déléguée afin d'accompagner le RRCCUQ pour investir particulièrement dans les actifs réels comme l'immobilier et l'infrastructure. Le mandat de Mercer a débuté au mois d'avril 2022 pour le fonds croissance et au mois de juillet pour le fonds conservateur.

Toujours au sujet de la mise en place des modifications adoptées, les catégories d'actifs annoncées ont été intégrées dans les portefeuilles du RRCCUQ. La dette privée, les hypothèques commerciales, l'immobilier et l'infrastructure font ainsi partie des actifs sous-jacents du fonds croissance et du fonds conservateur.

L'intégration de ces catégories d'actifs et l'engagement d'un troisième gestionnaire, comme décidé pour la nouvelle structure de placement, a nécessité le redéploiement des actifs entre les fonds et entre les gestionnaires en conformité avec l'échéancier établi à cet effet. Des directives de placement spécifiques à chaque gestionnaire ont été adoptées par le Comité de retraite et transmises à chacun d'eux. Ces directives, qui doivent respecter les balises permises par la politique de placement, permettent de suivre la répartition du portefeuille croissance et du portefeuille conservateur aussi bien entre les classes d'actifs qu'entre les gestionnaires.

Comme l'investissement dans ces actifs non traditionnels se fait graduellement et nécessite plus de temps que les actifs traditionnels, des directives de placement temporaires ont été données respectivement à Fiera Capital et à Mercer, soit les gestionnaires qui gèrent ces catégories d'actifs. Le but est de s'assurer que les actifs du RRCCUQ sont toujours pleinement investis tout en étant en mesure de répondre rapidement aux appels de capitaux pour investir dans ces classes d'actifs.

Plus de détails sur l'exposition à ces catégories d'actifs ainsi que sur la répartition par gestionnaire et par fonds en date du 31 décembre 2022 sont présentés dans la section « Placement ».

Développements informatiques avec Aon pour tenir compte de la nouvelle structure de placement

Afin de mettre en place la nouvelle approche de placement se basant sur une structure à deux fonds (Fonds croissance et Fonds conservateur) offrant aux participants cinq options de placements, un mandat a été donné à la firme Aon pour analyser le processus de transferts de fonds et convenir d'une solution la plus automatisée possible assurant l'intégration des choix de placement effectués par les participants. Ce mandat a été exécuté à la satisfaction du Comité de retraite.

Éthique et déontologie – Rapport annuel de la répondante de l'éthique

La répondante de l'éthique du RRCCUQ, madame Emmanuelle Marceau, a déposé son rapport annuel de l'exercice 2022 à la réunion du Comité de retraite du 14 avril 2023. Ce rapport présente les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du RRCCUQ. Il fait également état des déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus par les membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction durant l'exercice 2022.

À noter qu'aucun problème n'a été soulevé dans ce rapport.

Révision du protocole d'entente avec l'Université du Québec

Compte tenu de la nouvelle réorganisation des directions du siège social et des ressources attirées au RRCCUQ, le Secrétariat général de l'Université du Québec a demandé au Comité de retraite du RRCCUQ de procéder à la révision du protocole d'entente entre le Régime et l'Université du Québec en vigueur pour la période 2020-2024. Ce protocole prévoit notamment le partage des coûts pour les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'administration du RRCCUQ.

À la suite des négociations, les parties se sont entendues pour intégrer les modifications suivantes :

- Augmentation de la contribution annuelle assumée par le RRCCUQ de 75 000 \$ à 100 000 \$ en 2023 et à 125 000 \$ pour l'année 2024. Par la suite, le montant de 125 000 \$ est indexé chaque année pour les années 2025 à 2027 inclusivement;
- Ajout de nouvelles ressources attirées au RRCCUQ.

Malgré l'augmentation de la contribution du RRCCUQ, le nouveau protocole permettra de maintenir son avantage distinctif pour les participants en offrant des frais d'administration peu élevés tout en ayant les ressources pour développer de nouveaux outils et ainsi offrir un service de grande qualité aux participants.

Sixième exercice d'autoévaluation des comités et de la Direction

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le Comité de retraite, le Comité exécutif, le Comité de placement et la Direction du RRCCUQ se sont prononcés sur le respect de leurs responsabilités à l'égard de leurs mandats respectifs. Ils ont été invités à s'autoévaluer afin de déterminer leur degré de satisfaction quant à l'acquittement de leurs devoirs. Rappelons que l'objectif de cet exercice est de doter le RRCCUQ des procédures et des structures nécessaires pour optimiser la qualité de son administration.

Un rapport final a été déposé au Comité de retraite. Celui-ci souligne, d'une part, la satisfaction exprimée à l'égard des divers comités et de la Direction quant à l'acquittement de leurs devoirs et contient, d'autre part, des mesures visant l'amélioration de certains aspects du fonctionnement du RRCCUQ.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du RRCCUQ a organisé, le 9 juin 2022 à Québec, une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Les thèmes de cette formation étaient les placements alternatifs et l'avenir du système de décaissement avec des projections des actifs du RRCCUQ. Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits de la pertinence des sujets abordés et de la qualité des présentations.

Comme à chaque année, les membres du Comité de retraite ont été encouragés à s'inscrire aux diverses sessions de formation qui se tenaient en webdiffusion. Les membres ont donc assisté à des formations et des colloques portant sur la retraite ou des sujets connexes. À cet égard, mentionnons que Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ), l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) et le Cercle finance du Québec offrent de telles formations.

Rappelons que la participation à ces formations fait partie des suivis du Règlement intérieur, lequel oblige le Comité de retraite à prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres d'approfondir leurs connaissances et de bien comprendre leurs rôles et responsabilités afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Information aux participants et participantes

Dans le cadre de la présentation des changements concernant la structure de placement, trois séances d'informations ont été tenues au printemps 2022. L'infolettre ainsi qu'une capsule vidéo expliquant les nouvelles options de placement ont été présentées aux participants et participantes qui ont pris part à ces rencontres. L'objectif était de bien informer les personnes chargées de cours des modifications apportées à la politique de placement afin qu'elles prennent des décisions éclairées quant aux options de placement.

Le guichet privé a été revisité afin de le rendre plus intuitif et améliorer l'expérience client. D'autres améliorations sont en cours comme le simulateur.

La Direction du RRCCUQ a procédé également à la mise à jour du communiqué annuel intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer ? », dont l'objectif est de faire connaître ses dispositions et de répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

Rappelons que la préparation et la diffusion des communiqués portant sur les dispositions du RRCCUQ découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir une information complète aux personnes chargées de cours.

Tous les communiqués sont disponibles à l'adresse suivante :
www.uquebec.ca/rrcc/documents_information.php.

Assemblée annuelle

En 2022, l'assemblée annuelle a aussi été tenue sous forme de Webinaire étant donné les contraintes sanitaires liées à la pandémie et la grande satisfaction exprimée à l'égard de la formule de webdiffusion utilisée en 2020 et 2021. Ce webinaire a été un succès, tant sur le plan du taux de participation que du déroulement de la présentation. Comme les deux années précédentes, cette formule a été appréciée des participantes et participants et la Direction a reçu plusieurs messages en ce sens. L'enregistrement de l'événement a été déposé sur le site Web du RRCCUQ. Compte tenu des commentaires positifs et du taux de participation élevé, cette formule sera considérée en 2023.

En 2022, comme l'assemblée était élective, sauf pour l'UQAR, les chargés de cours qui ont participé à la rencontre ont été invités à approuver le renouvellement des mandats ou la désignation de leurs représentants

pour les trois prochaines années, et ce, conformément aux dispositions du RRCCUQ, puisque seuls les membres en fin de mandat ont déposé leurs candidatures. L'assemblée a également renouvelé le mandat de la représentante des participants non actifs, étant également la seule candidature reçue. Quant à l'UQAR, plusieurs personnes ont présenté leur candidature. Le vote électronique a été choisi afin de garantir le plus de participation possible. Au terme de ce vote, le représentant des chargés de cours actifs de l'UQAR a été désigné.

Assurance responsabilité des fiduciaires

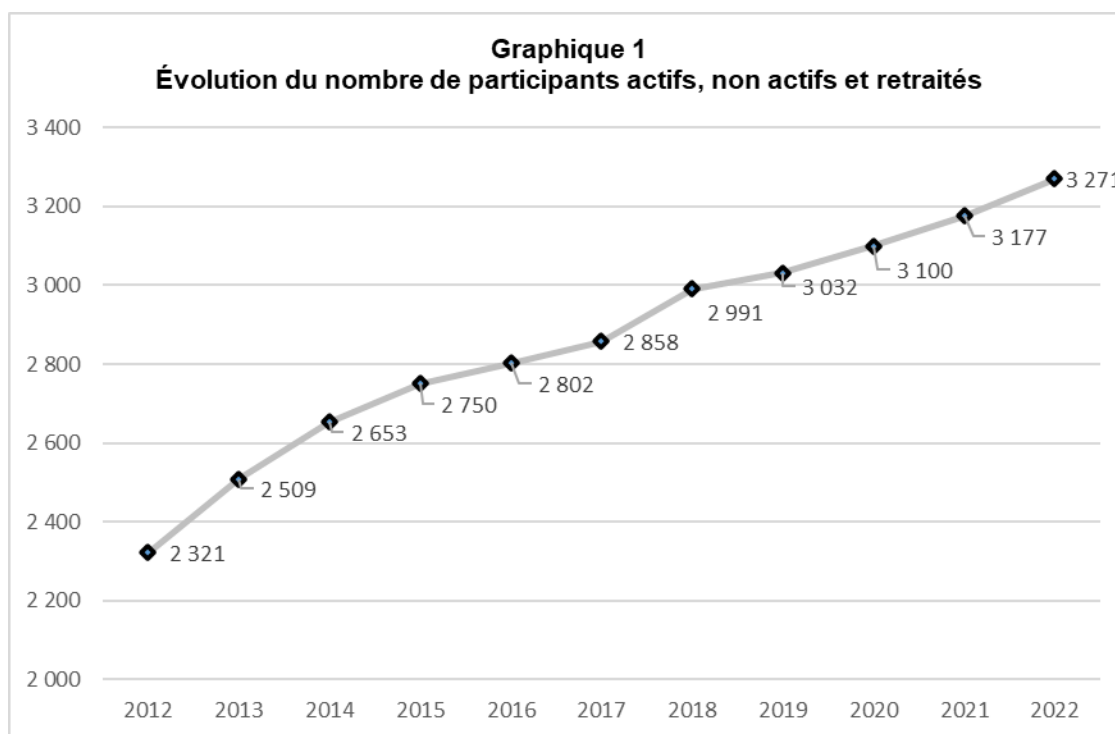
Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du RRCCUQ a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada, selon les mêmes conditions et garanties que l'année précédente. Toutefois, les conditions de renouvellement de la prime sont moins avantageuses que celles en vigueur, passant de 9 200 \$ à 10 120 \$. Le RRCCUQ bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leurs tâches, avec des coûts légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Une demande pour obtenir des propositions alternatives à l'assurance souscrite auprès de Chubb a été effectuée, mais les démarches du courtier n'ont pas été fructueuses et la seule soumission proposée était ainsi celle de Chubb.

Évolution de la participation

Au cours de l'année 2022, 198 nouveaux participants ont commencé à cotiser au RRCCUQ. Ce nombre est supérieur à celui de l'année 2021, qui était de 184. L'augmentation nette est toutefois de 98 participants, en raison de 104 départs en 2022.

Le nombre total de participants au 31 décembre 2022 s'élève à 3 271 (2 272 actifs, 830 non actifs et 169 retraités) comparativement à 3 177 au 31 décembre 2021, ce qui représente une augmentation de 3 %.

Le Graphique 1 permet d'observer une croissance du nombre de participants de 41 % de 2012 à 2022.



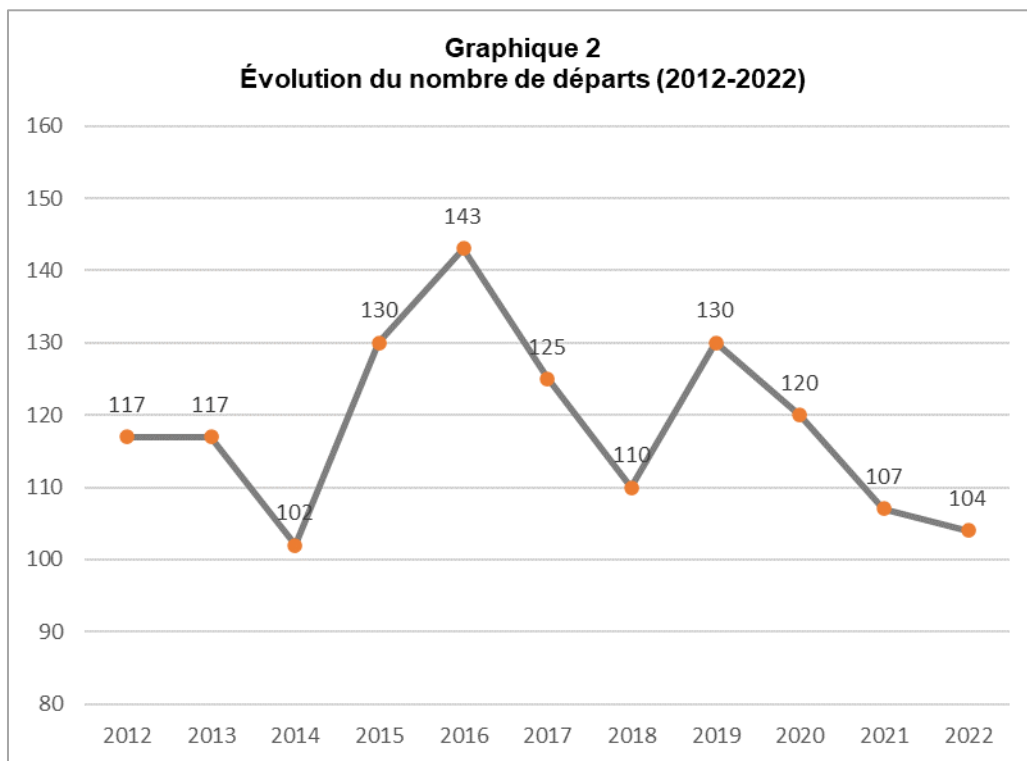
Le Tableau 1 qui suit présente la répartition des 198 nouvelles adhésions par établissement. Ce tableau montre également la répartition des 104 départs en 2022, par établissement. Ces participants ont quitté le RRCCUQ en utilisant l'un des transferts suivants :

- Transfert dans un fonds de revenu viager ou l'achat d'une rente viagère;
- Transfert dans un autre régime de retraite;
- Transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- Transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Transfert au conjoint survivant ou aux bénéficiaires à la suite d'un décès.

Tableau 1

Répartition des nouvelles adhésions et des départs par établissement			
	Adhésions	Départs	Écart
UQAM	61	41	20
UQTR	47	20	27
UQAC	14	11	3
UQAR	20	6	14
UQO	23	17	6
UQAT	17	3	14
ENAP	4	2	2
ÉTS	12	4	8
Total	198	104	94

Le Graphique 2 illustre l'évolution des départs de 2012 à 2022. Le nombre total des départs est en diminution depuis les trois dernières années. Encore une fois, nous constatons que l'implantation du système de décaissement ralentit la croissance des départs.

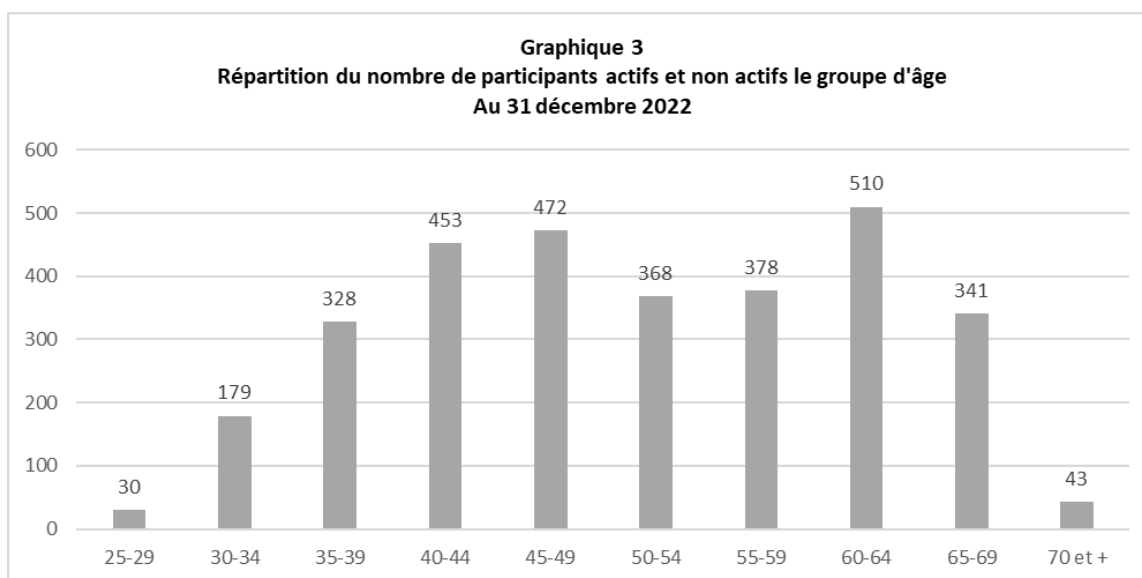


Le Tableau 2 illustre l'évolution de l'âge moyen de tous les participants au cours de la dernière décennie. L'âge moyen des participants a augmenté depuis les quatre dernières années. L'âge moyen au 31 décembre 2022 est maintenant égal à celui au 31 décembre 2012. Les participants âgés de 72 ans et plus du système de décaissement haussent cette donnée.

Tableau 2

Évolution de l'âge moyen (actifs – non actifs – retraités)	
31 décembre 2012	52,5 ans
31 décembre 2013	51,8 ans
31 décembre 2014	51,7 ans
31 décembre 2015	51,5 ans
31 décembre 2016	51,5 ans
31 décembre 2017	51,5 ans
31 décembre 2018	51,4 ans
31 décembre 2019	52,0 ans
31 décembre 2020	52,1 ans
31 décembre 2021	52,3 ans
31 décembre 2022	52,5 ans

En extrayant les retraités de ces données, l'âge moyen des 3 102 participants actifs et non actifs au 31 décembre 2022 est de 51,5 ans, en baisse de 0,2 an par rapport à 2021. La répartition de cette catégorie selon le groupe d'âge, comme illustrée par le Graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se trouvent dans les trois groupes suivants : les 40-44 ans, les 45-49 ans et les 60-64 ans. 53 % de ceux-ci sont âgés de 55 ans et plus. Vous retrouverez les données des 169 retraités du système de décaissement à la section suivante.



Le Tableau 3 permet d'illustrer l'évolution de la participation au RRCCUQ dans les établissements du réseau de 2012 à 2022.

L'École de technologie supérieure (ÉTS), avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 130 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des 11 dernières années. En termes absolus, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) dépasse les autres établissements avec une augmentation de 187 participants au cours de la même période. Elle est suivie de près par l'ÉTS, avec une augmentation de 162 participants.

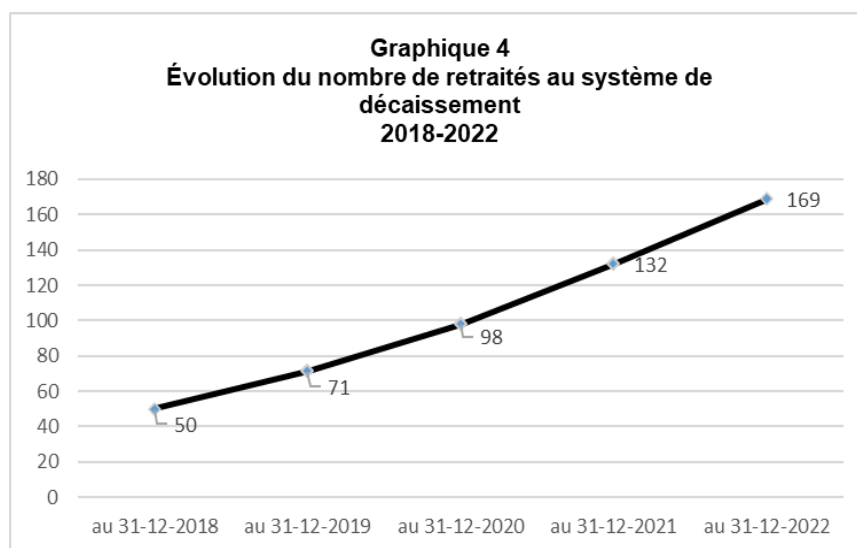
Tableau 3

Évolution de la participation par établissement 2012-2022											
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
UQAM	1 031	1 107	1 138	1 159	1 127	1 131	1 151	1 127	1 108	1 096	1 099
UQTR	357	389	425	454	476	488	497	501	526	525	544
UQAC	217	227	232	229	228	230	238	239	247	257	259
UQAR	195	209	233	248	262	267	272	277	271	274	286
UQO	277	307	333	334	355	360	364	378	374	393	394
UQAT	86	91	92	101	104	103	119	135	153	165	177
ENAP	37	35	37	37	41	40	44	48	54	58	60
ÉTS	121	144	163	188	209	239	256	256	269	277	283
Total	2 321	2 509	2 653	2 750	2 802	2 858	2 941	2 961	3 002	3 045	3 102
Nombre de participants au système de décaissement							50	71	98	132	169
Total des participants							2 991	3 032	3 100	3 177	3 271

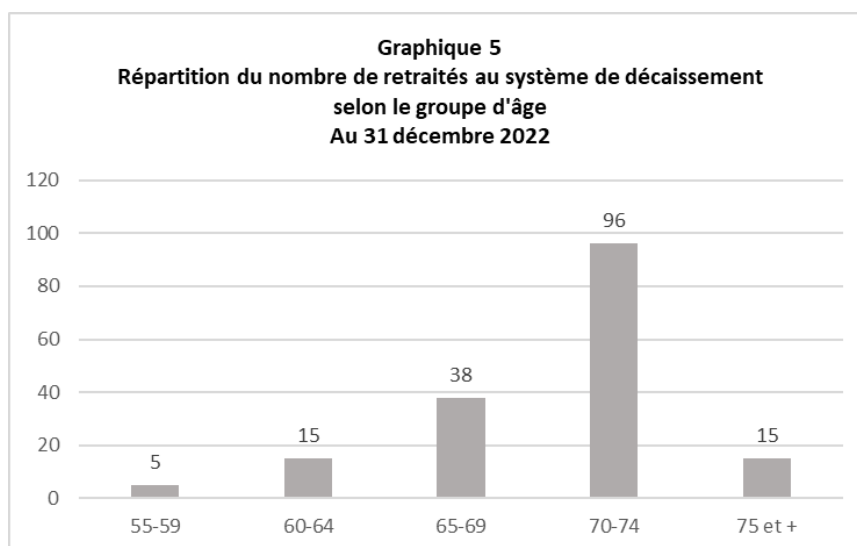
Systeme de decassement

Pour la cinquième année d'existence du système de décaissement du RRCCUQ, nous sommes heureux de constater, encore une fois, que plusieurs participantes et participants de 55 ans et plus ont préféré cette option au transfert de leurs actifs vers une institution financière.

Au 31 décembre 2022, le système de décaissement dénombrait 169 personnes retraitées. Le Graphique 4 permet de constater l'évolution de la participation au système de décaissement du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022.

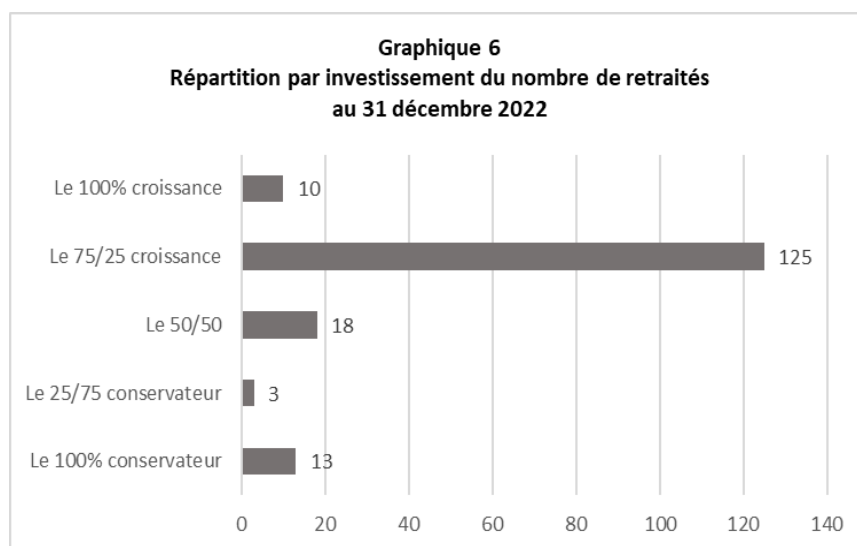


Le Graphique 5 illustre la répartition des personnes retraitées selon le groupe d'âge. La grande majorité se retrouve dans la catégorie 70-74 ans (78). Les retraités âgés de 70 ans et plus représentent 61,4 % du total des retraités au système de décaissement. La moyenne d'âge au 31 décembre 2022 est de 69,9 ans.

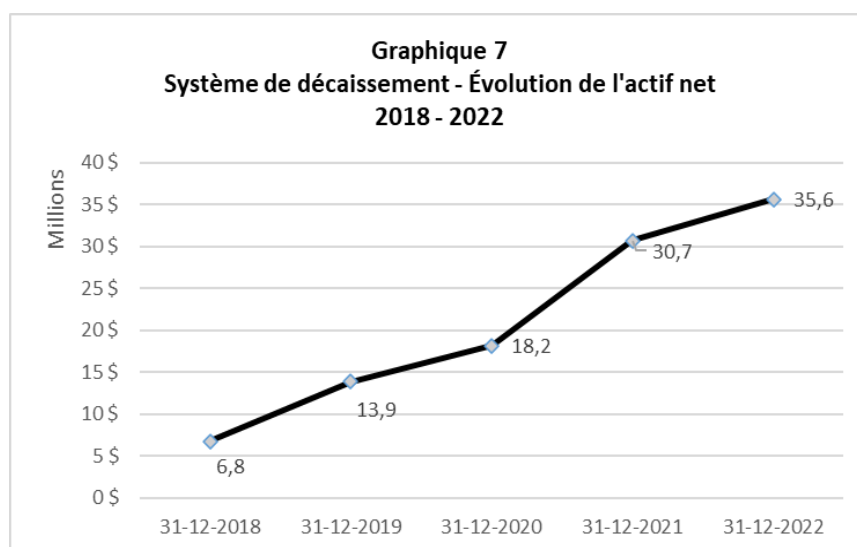


À la suite des informations fournies par la poste et par courriel à tous les participants du RRCCUQ concernant les nouveautés en placement, le Graphique 6 permet de constater que la majorité des personnes retraitées (74 %) ont choisi de laisser leurs actifs investis au fonds par défaut, soit le 75/25 Croissance, qui remplace l'ancien fonds régulier.

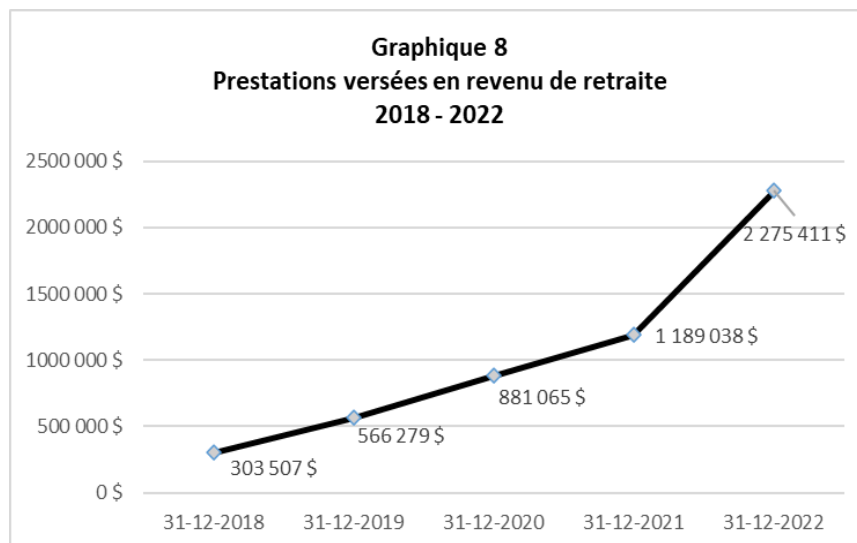
À noter qu'il est possible d'effectuer un changement une fois par année civile : [2 fonds 5 possibilités](#).



L'actif net des retraités du système de décaissement enregistre une croissance de plus de 420 % depuis son implantation. Le Graphique 7 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2018-2022. Le capital moyen au 31 décembre 2022 est de 210 898 \$, en baisse par rapport à 2021 en raison des rendements négatifs réalisés en 2022 (valeur totale des actifs à cette date est de 35 641 826 \$).



En 2022, le RRCCUQ a versé 2 275 411 \$ en prestations variables FRV et/ou FERR. Tout comme le nombre de personnes retraitées et l'actif net, les prestations versées sont également en croissance depuis la création du système de décaissement, et plus particulièrement depuis 2021, l'année où les versements mensuels ont été rendus possibles. En effet, les prestations versées en 2022 ont doublé par rapport à 2021. Le Graphique 8 permet de constater l'évolution des prestations versées depuis 2018.



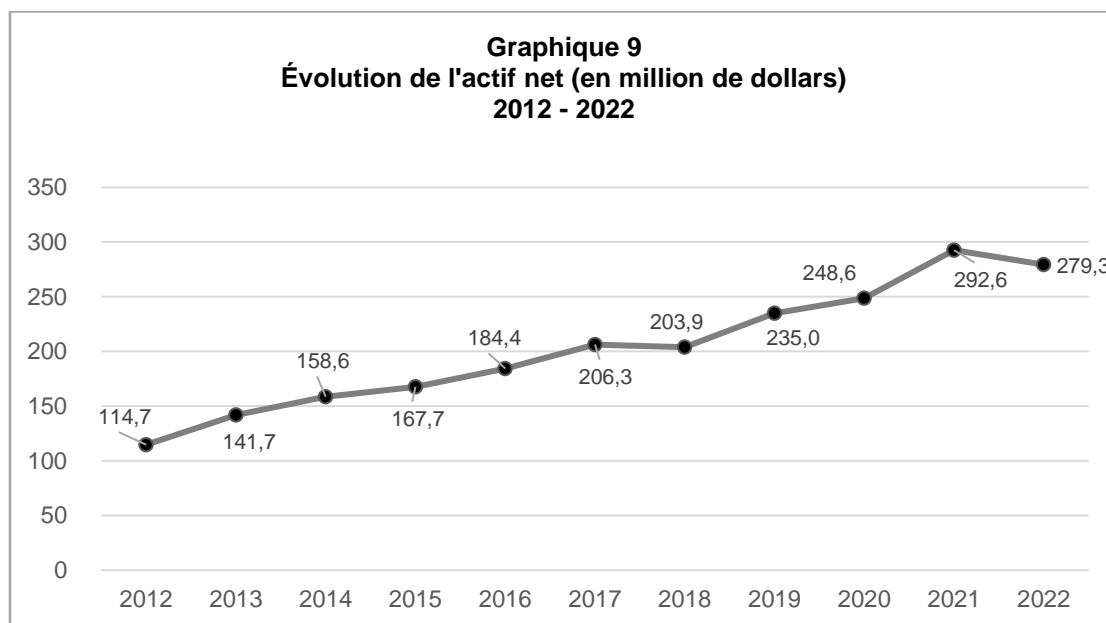
Il est important de rappeler que les personnes participantes âgées de 71 ans n'ont plus l'obligation de transférer leurs actifs vers une institution financière : [Système de décaissement](#).

Le système de décaissement du RRCCUQ a pour avantage de limiter les sorties de fonds et de conserver les actifs dans la caisse du Régime. En 2022, si les participants n'avaient pas choisi le système de décaissement, environ 8,7 M\$ auraient été transférés à l'extérieur du RRCCUQ. Cela permet également de maintenir un faible taux de frais de gestion pour tous les participants du Régime.

Situation financière du RRCCUQ

Évolution de l'actif net

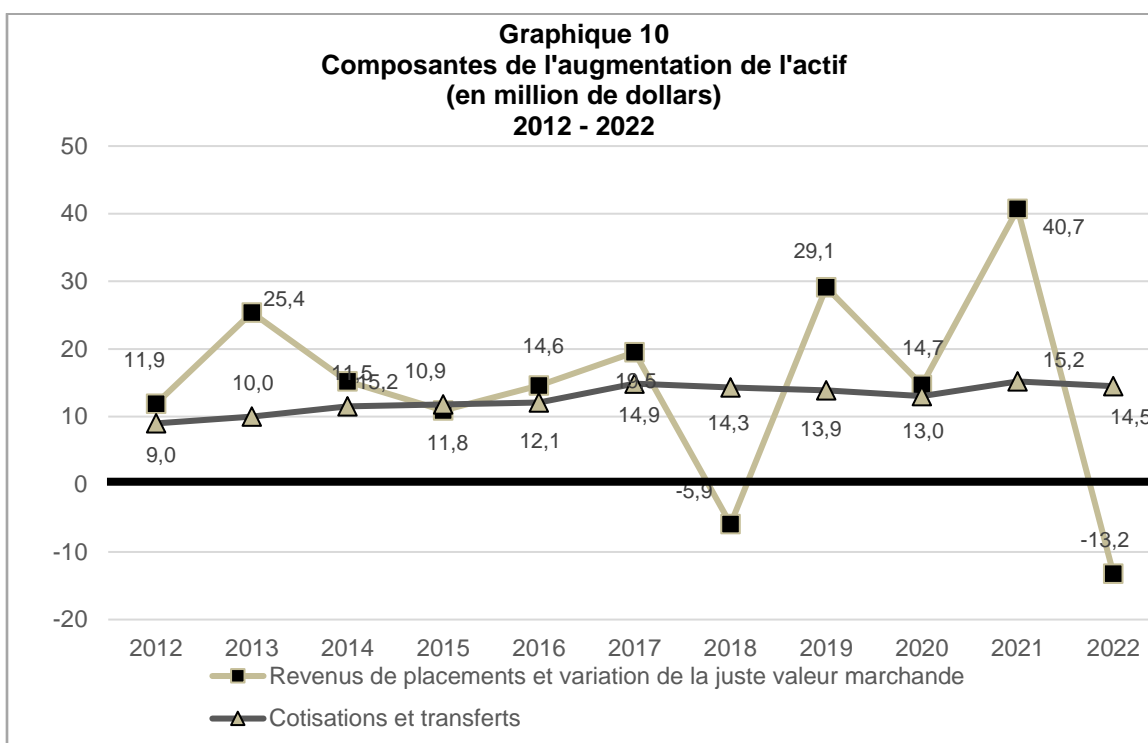
L'actif net de la caisse du RRCCUQ, au 31 décembre 2022, est de 4,5 % inférieur à celui au 31 décembre 2021, malgré un apport important de cotisations au cours de l'année 2022. Comme nous le verrons à la rubrique « Placement », les rendements négatifs de l'année expliquent en partie cette diminution des actifs. L'actif net avait enregistré une croissance de 17,7 % en 2021 et une croissance de 5,8 % en 2020. Le Graphique 9 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2012-2022.



Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2022 s'explique, d'une part, par des cotisations régulières de 13 756 526 \$ (inférieures de 37 242 \$ par rapport à celles de 2021) auxquelles s'est ajouté le versement de cotisations volontaires totalisant 426 647 \$ (inférieures de 981 561 \$ par rapport à celles de 2021 en raison des montants relatifs aux demandes traitées) et, d'autre part, par des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 270 592 \$. Par ailleurs, la baisse des rendements réalisés (réduction de 13 177 775 \$ de la juste valeur marchande) sur les actifs détenus fait en sorte que le RRCCUQ a subi une perte sur ces placements de 7 742 828 \$.

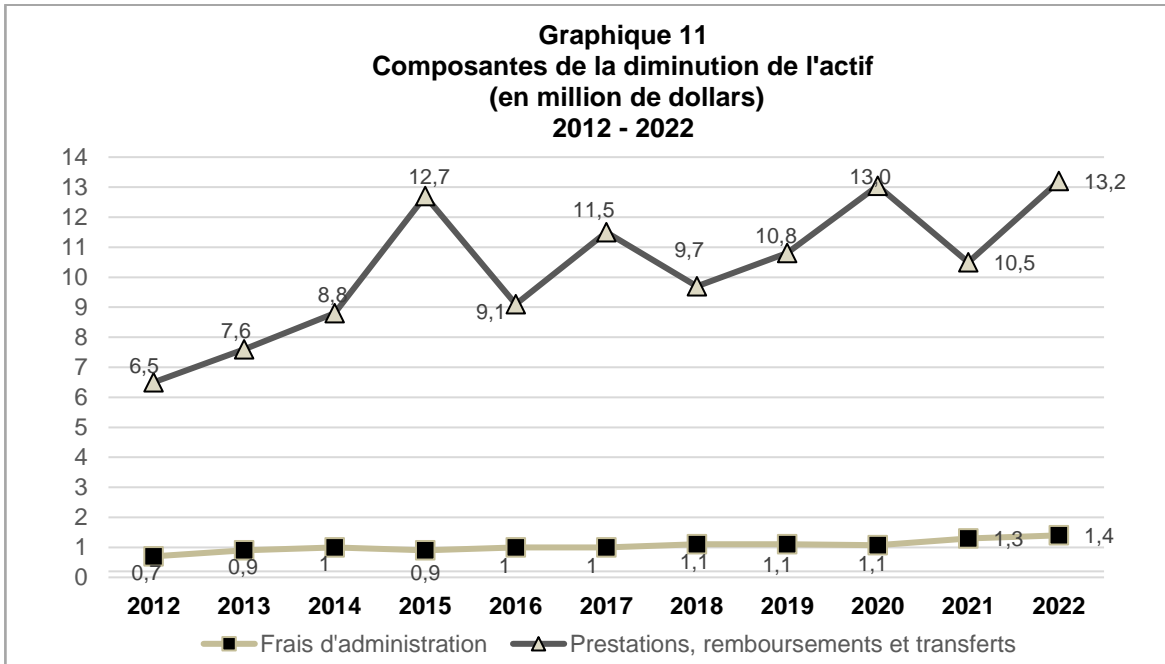
Contrairement aux années passées, seules les cotisations ont eu une incidence sur l'accroissement de l'actif en 2022. Les rendements négatifs se sont traduits par des revenus de placement à la baisse, diminuant conséquemment les actifs du RRCCUQ. Le Graphique 10 de la page suivante permet de visualiser les composantes de l'augmentation de l'actif.



Diminution de l'actif

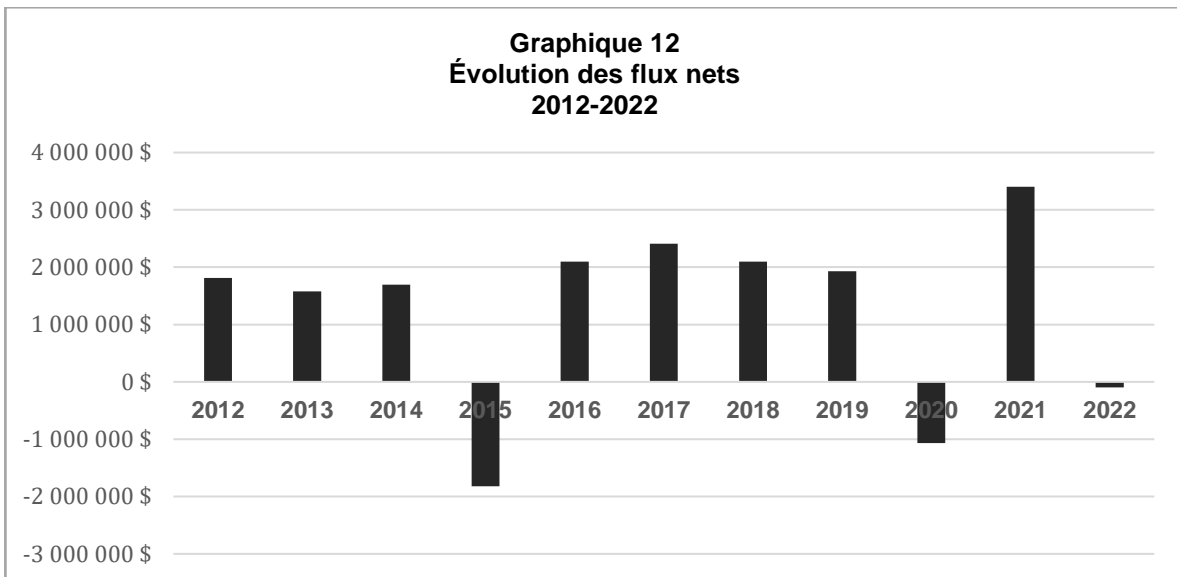
Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs ont toutefois réduit l'actif. En 2022, 13 187 255 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux personnes participantes. Des frais administratifs de 1 366 621 \$ s'ajoutent à cette somme. Nous observons que les prestations versées ont augmenté de façon significative en 2022 (une croissance de 25,5 %, comparativement à une diminution de 19,4 % en 2021). Après la baisse des sorties d'argent en 2021, nous observons un retour de la tendance caractérisée par une augmentation des sorties d'actifs. Pour les transferts vers d'autres régimes, nous constatons une augmentation (400 746 \$ en 2022 comparativement à 275 203 \$ en 2021). Les variations à la hausse des montants transférés s'expliquent par les montants relatifs aux demandes traitées et également par l'augmentation du nombre de ces demandes.

Le Graphique 11 présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2012. L'évolution de la tendance des sorties des actifs demeure un sujet d'actualité et nécessite des suivis périodiques de la part du Comité de retraite.



Évolution des flux nets

L'analyse des entrées et des sorties de fonds permet d'évaluer les flux nets de trésorerie au courant de l'année. En 2022, les flux nets sont presque nuls. L'accroissement significatif des prestations versées et des transferts conjointement avec la baisse des cotisations, particulièrement les cotisations volontaires des participants, expliquent ce résultat. Le Graphique 12 présente l'évolution de ces flux durant la période 2012-2022.



Les frais administratifs

Les frais administratifs de l'année 2022 ont légèrement augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent (1 366 621 \$ en 2022 comparativement à 1 297 643 \$ en 2021). Ils comportent à la fois une composante fixe et une composante variable. La composante variable est la plus importante et augmente en fonction du volume. L'usage dans le milieu financier est de suivre les frais administratifs sur une base de ratio. À cet égard, la performance du Régime est très intéressante.

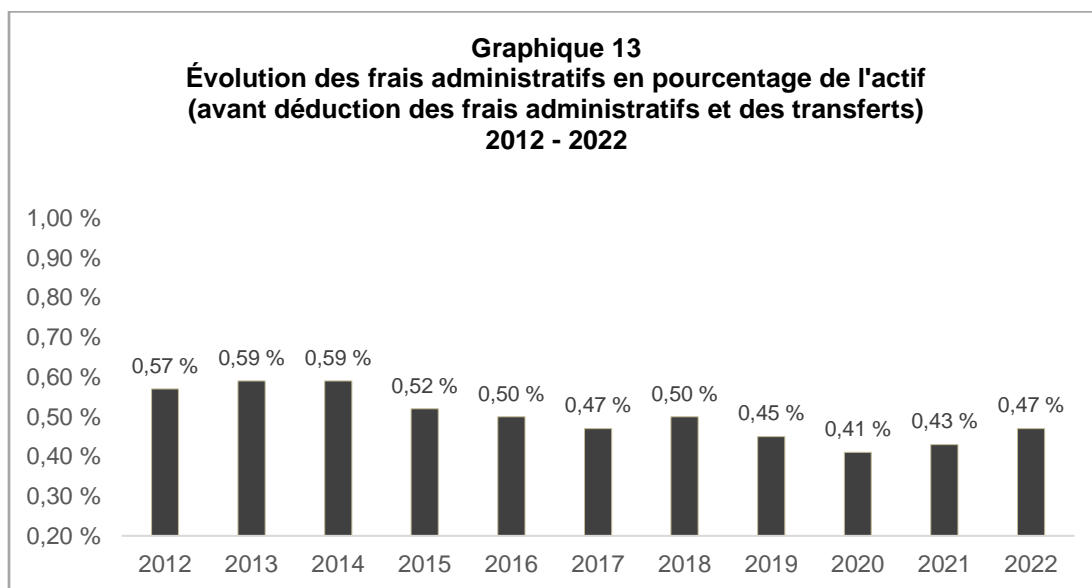
Les salaires et les charges sociales ont diminué en raison du nombre moindre de réunions pour le Comité de placement après la fin des travaux de la révision de la politique de placement. La partie assumée par le RRCCUQ pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec l'Université du Québec. Rappelons que les dépenses pour les salaires incluent une partie de la rémunération de la présidence du Comité de retraite. Elles incluent également la rémunération du membre externe au Comité de placement qui est déterminée selon le nombre de rencontres, ainsi que la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

Les frais de formation, de déplacement et de représentation ont augmenté (7 478 \$ en 2022 comparativement à 1 375 \$ en 2021). Cette hausse est attribuable au retour progressif des réunions en présentiel après la levée des contraintes dues à la pandémie.

L'assurance responsabilité des fiduciaires s'élève à 10 762 \$ en 2022, soit une hausse par rapport à 2021 compte tenu des conditions de renouvellement. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont en hausse comparativement à 2021, en raison des transferts attribuables à la mise en place de la nouvelle structure de placement (respectivement de 990 989 \$ en 2022 et de 934 582 \$ en 2021).

Les frais liés au soutien administratif s'élèvent à 195 894 \$, soit une hausse par rapport à 2021 (159 407 \$). Cette hausse est expliquée par l'augmentation du nombre des participants, les frais des développements informatiques et aussi la révision des termes du contrat avec l'administrateur externe.

Le Graphique 13 démontre que les frais assumés par les participants au RRCCUQ se sont maintenus en deçà de 0,6 % de l'actif total depuis 2012. En termes relatifs, les frais administratifs sont en légère hausse à 0,47 % en 2022 comparativement à 0,43 % en 2021 (le calcul est établi avant la déduction des frais et des transferts). Cette hausse s'explique essentiellement par la réduction du taux d'accroissement de l'actif.



Placement

Politique de placement

La politique de placement est le principal instrument qu'utilise le Comité de retraite pour exercer sa responsabilité quant à la gestion des fonds du régime. Une des principales utilités d'une politique de placement est de définir le portefeuille de référence. Ce portefeuille indique quel pourcentage des fonds sera attribué, sur une longue période, aux différentes catégories d'actifs. Pour se faire une idée de son importance, rappelons que plusieurs études académiques ont confirmé que plus de 90 % du rendement d'un fonds est explicable par la répartition de l'actif stipulée dans la politique de placement.

Par ce choix, le Comité de retraite détermine de manière indirecte le taux de rendement espéré à long terme et le niveau de risque qu'il est prêt à assumer en contrepartie de ce rendement attendu.

À la suite de la révision de la politique de placement effectuée l'an dernier, cinq options de placement sont maintenant offertes, soit le fonds croissance, le fonds conservateur et trois combinaisons de ces deux fonds. À noter que le portefeuille de référence des options de placements offertes comprend maintenant une exposition aux hypothèques commerciales, dettes privées, immobilier et infrastructure (mise en place graduelle) afin de mieux diversifier les actifs traditionnels.

Vous trouverez ci-dessous le portefeuille de référence et la répartition des actifs au 31 décembre 2022 de même que quelques informations sur le profil risque/rendement, respectivement pour les fonds croissance et conservateur :

Catégorie d'actifs	Fonds croissance				Fonds conservateur			
	Portefeuille de référence			Au 31 déc. 2022	Portefeuille de référence			Au 31 déc. 2022
	Min	Cible	Max		Min	Cible	Max	
Valeur à court terme	0%	0%	20%	6,3%	0%	0%	20%	5,4%
Obligations Univers et autres titres assimilés à du revenu fixe	5%	10%	35%	16,8%	20%	30%	55%	35,8%
Obligations de sociétés					10%	20%	30%	30,0%
Hypothèques commerciales	0%	5%	15%	2,9%	5%	10%	20%	6,3%
Dettes privées	0%	5%	15%	0,9%	5%	10%	20%	2,2%
Actions canadiennes	5%	15%	25%	15,1%	0%	3%	10%	3,4%
Actions étrangères	25%	40%	55%	47,2%	5%	12%	20%	15,7%
Actions pays émergents	0%	5%	10%	4,3%	0%	3%	10%	0,0%
Immobilier	5%	10%	20%	3,1%	3%	6%	10%	0,6%
Infrastructures	5%	10%	20%	3,0%	3%	6%	10%	0,4%
Autres	0%	0%	0%	0,3%	0%	0%	0%	0,2%
Rendement attendu ^(Note 1)	6,78%				5,55%			
Volatilité attendu ^(Note 1)	8,59%				5,16%			
Repli majeur potentiel sur 1 an ^(Note 1)	(12,19%)				(4,55%)			

Note 1: Projections calculées par Fiera Capital et basées sur 20 000 scénarios stochastiques avec des hypothèses établies selon un consensus de marché ainsi que la courbe des taux en vigueur au 31 décembre 2022. Tous les gains en capitaux et revenus courants sont réinvestis et les portefeuilles sont rebalancés trimestriellement

Les deux tableaux suivants fournissent plus de détails sur la diversification par gestionnaire et mandat des fonds croissance et conservateur au 31 décembre 2022 :

Répartition des actifs au 31 décembre 2022

Catégories d'actifs	Mandats	Fonds croissance							
		Fiera Capital		Letko Brosseau		Mercer (gestionnaire délégué)		Total	
		M \$	%	M \$	%	M \$	%	M \$	%
Court terme, obligations et autres titres assimilés à du revenu fixe	Court terme	11,4	5,6%	1,4	0,7%	0,1	0,03%	12,9	6,3%
	Dettes privés (TD)					1,6	0,77%	1,6	0,8%
	Hypothèques commerciales (Addenda)					5,3	2,61%	5,3	2,6%
	Obligations Univers	7,7	3,8%					7,7	3,8%
	Obligations Core Plus	23,8	11,7%					23,8	11,7%
	Opportuniste liquide					3,7	1,83%	3,7	1,8%
	Sous-total	43,0	21,0%	1,4	0,7%	10,7	5,24%	55,1	27,0%
Titres de participation	Actions canadiennes	17,5	8,5%	13,5	6,6%			31,0	15,1%
	Actions étrangères	53,0	25,9%	43,6	21,3%			96,6	47,2%
	Actions pays émergents			8,7	4,3%			8,7	4,3%
	Sous-total	70,4	34,4%	65,8	32,2%			136,3	66,6%
Alternatifs	Actifs réels (BlackRock)					3,0	1,47%	3,0	1,5%
	Immobilier	4,8	2,4%					4,8	2,4%
	Infrastructure	4,9	2,4%			0,3	0,14%	5,2	2,6%
	Sous-total	9,8	4,8%			3,3	1,62%	13,1	6,4%
Grand total		123,2	60,2%	67,3	32,9%	14,0	6,86%	204,5	100,0%

Catégories d'actifs	Mandats	Fonds conservateur							
		Fiera Capital		Letko Brosseau		Mercer (gestionnaire délégué)		Total	
		M \$	%	M \$	%	M \$	%	M \$	%
Court terme, obligations et autres titres assimilés à du revenu fixe	Court terme	3,8	5,3%			0,0	0,06%	3,9	5,4%
	Dettes privés (TD)					1,3	1,80%	1,3	1,8%
	Hypothèques commerciales (Addenda)					3,7	5,20%	3,7	5,2%
	Obligations de sociétés	14,3	20,0%					14,3	20,0%
	Obligations Univers	3,4	4,7%					3,4	4,7%
	Obligations Core Plus	27,3	38,1%					27,3	38,1%
	Opportuniste liquide					3,2	4,52%	3,2	4,5%
	Sous-total	48,9	68,1%			8,3	11,57%	57,2	79,7%
Titres de participation	Actions canadiennes	2,4	3,4%					2,4	3,4%
	Actions étrangères	11,3	15,7%					11,3	15,7%
	Sous-total	13,7	19,1%					13,7	19,1%
Alternatifs	Actifs réels (BlackRock)					0,9	1,24%	0,9	1,2%
	Sous-total					0,9	1,24%	0,9	1,2%
Grand total		62,6	87,2%			9,2	12,81%	71,7	100,0%

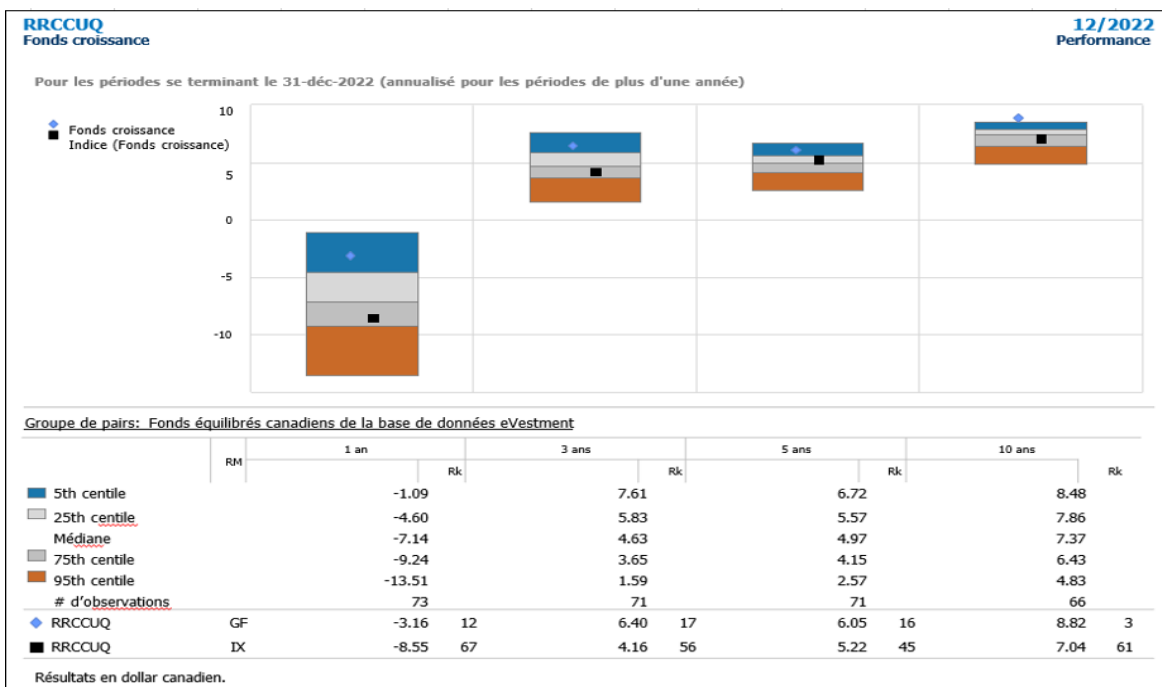
Rendement des fonds et des gestionnaires sous-jacents

En 2022, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré leur pire rendement annuel depuis la crise financière mondiale de 2008, alors que leurs homologues obligataires ont aussi affiché leur plus forte chute depuis des décennies. Cette conjoncture témoigne de l'importance des stratégies de marchés privées au sein d'un portefeuille équilibré.

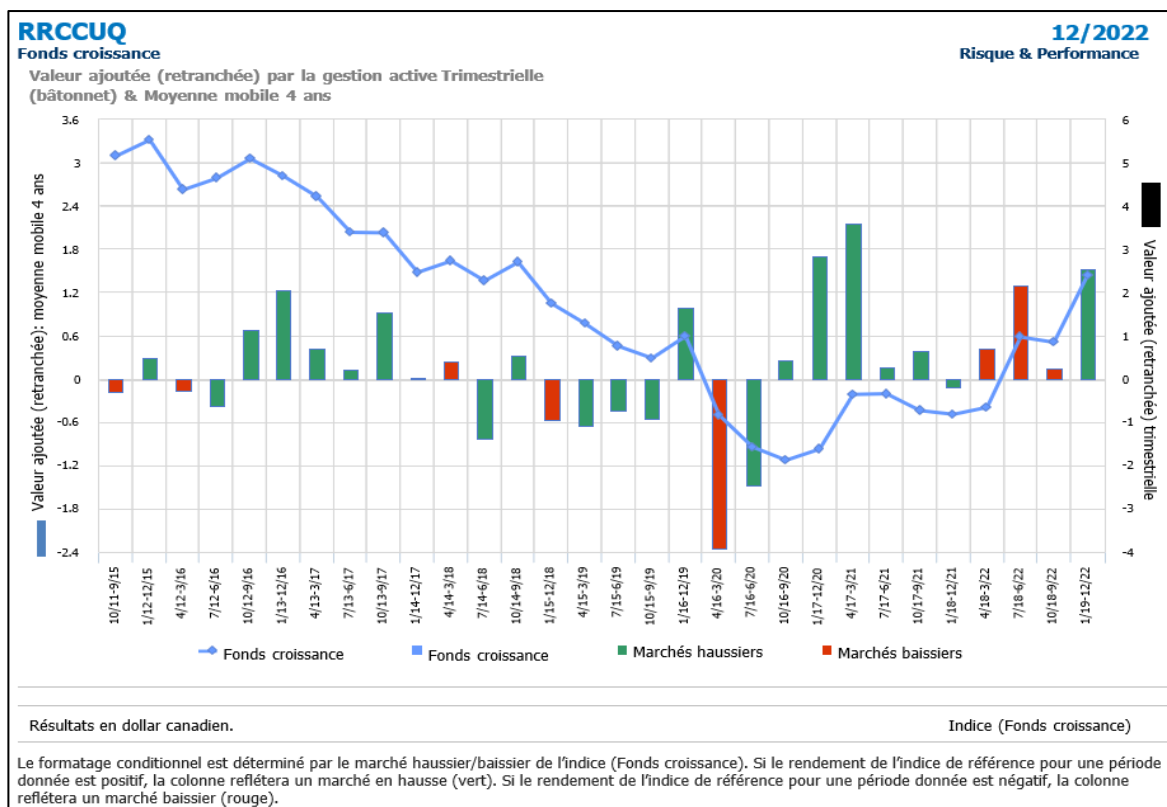
Pour l'année 2022, le fonds croissance a obtenu un rendement brut de -3,16 %, comparativement à un rendement de -8,55 % pour son portefeuille de référence, représentant une valeur ajoutée par la gestion active de 5,39 %. Cette valeur ajoutée provient principalement des mandats en actions canadiennes et étrangères du gestionnaire Letko Brosseau. On observe une valeur ajoutée dans chaque catégorie d'actifs pour l'année 2022, à l'exception des actifs réels dont le premier mandat a débuté le 1^{er} août 2022.

FONDS CROISSANCE	Au 31 déc. 2022		Pour les périodes se terminant le 31 déc- 2022			Rendements historiques annuels		
	Valeur marchande (M \$)	Alloca- tion	3 mois	1 an	4 ans (annualisé)	2021	2020	2019
Fonds de croissance			8,20%	(3,16%)	8,37%	16,65%	6,63%	14,49%
Portefeuille de référence	204,5	100,0%	5,65%	(8,55%)	6,93%	11,83%	10,51%	15,70%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			2,55%	5,39%	1,43%	4,82%	(3,88%)	(1,21%)
Fiera Capital			5,12%	(6,67%)	8,83%	13,71%	12,44%	17,55%
Portefeuille de référence	123,2	60,2%	4,85%	(8,36%)	6,72%	10,31%	11,80%	14,76%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,27%	1,69%	2,11%	3,40%	0,64%	2,79%
Letko Brosseau			15,59%	0,14%	7,81%	18,98%	1,37%	11,86%
Portefeuille de référence	67,3	32,9%	7,81%	(10,13%)	6,67%	12,48%	10,30%	16,13%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			7,78%	10,27%	1,14%	6,51%	(8,93%)	(4,27%)
Mercer (date du début de mandat: 30 avril 2022)			2,58%					
Portefeuille de référence	14,0	6,9%	2,05%					
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,53%					
Court terme			1,02%	1,84%	1,23%	(0,14%)	1,62%	1,63%
BT Canada 91 jours	12,9	6,3%	1,00%	1,81%	1,12%	0,17%	0,86%	1,63%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,02%	0,03%	0,11%	(0,31%)	0,76%	0,00%
Obligations & autres titres assimilés à du RF			0,50%	(9,61%)	(0,08%)	(2,09%)	7,68%	4,59%
FTSE Canada indice univers obligataire	42,2	20,7%	0,10%	(11,66%)	0,00%	(2,54%)	8,68%	6,87%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,40%	2,05%	(0,08%)	0,45%	(1,00%)	(2,28%)
Actions canadiennes			6,71%	(0,02%)	11,78%	33,25%	(0,47%)	17,73%
S&P/TSX Composé (rendement total)	31,0	15,1%	5,96%	(5,84%)	11,19%	25,09%	5,60%	22,88%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,74%	5,82%	0,59%	8,16%	(6,07%)	(5,14%)
Actions étrangères			12,96%	(10,26%)	10,98%	26,01%	9,91%	22,05%
MSCI Monde (en dollars canadiens)	105,3	51,5%	10,43%	(12,19%)	9,99%	20,77%	13,87%	21,22%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			2,53%	1,93%	0,98%	5,24%	(3,96%)	0,83%
Actifs réels (date du début de mandat: 1er août 2022)			5,66%					
IPC + 4 %	13,1	6,4%	1,91%					
Valeur ajoutée / (Soustraite)			3,75%					

La performance historique du fonds croissance se situe au premier quartile d'un groupe de pairs (Fonds équilibrés canadiens de la base de données eVestment) pour l'année 2022 ainsi que pour les périodes de 3 ans, 5 ans et 10 ans se terminant le 31 décembre 2022 :



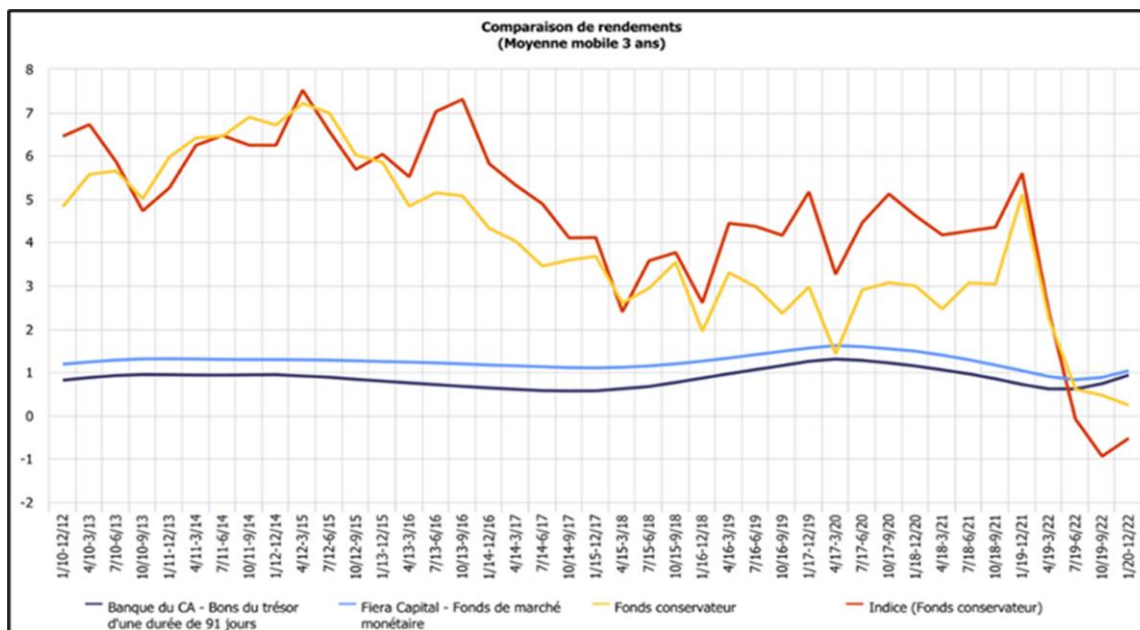
Le graphique suivant illustre les valeurs ajoutées (retranchées) par la gestion active dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans :



Pour sa part, le fonds conservateur a terminé l'année 2022 avec un rendement brut de -6,26 %, comparativement à un rendement de -6,97 % pour son portefeuille de référence, représentant une valeur ajoutée par la gestion active de 0,71 %. Les obligations et autres titres similaires ont généré des rendements fortement négatifs en 2022 à la suite de la hausse importante des taux d'intérêt ce qui a eu une incidence sur la performance du fonds conservateur, étant donné que plus de 70 % de son actif est investi dans cette catégorie d'actifs.

FONDS CONSERVATEUR	Au 31 déc. 2022		Pour les périodes se terminant le 31 déc. 2022			Rendements historiques annuels		
	Valeur marchande (M \$)	Alloca- tion	3 mois	1 an	4 ans (annualisé)	2021	2020	2019
Fonds de conservateur	71,7	100,0%	2,31%	(6,26%)	2,14%	3,76%	3,57%	8,05%
Portefeuille de référence			2,23%	(6,97%)	2,31%	2,92%	2,82%	11,28%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,08%	0,71%	(0,17%)	0,84%	0,75%	(3,23%)
Fiera Capital	62,6	87,2%	2,33%	(6,20%)		3,76%	3,57%	
Portefeuille de référence			2,04%	(6,00%)		2,92%	2,82%	
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,28%	(0,20%)		0,84%	0,75%	
Letko Brosseau	0,0	0,0%						8,05%
Portefeuille de référence								11,28%
Valeur ajoutée / (Soustraite)								(3,23%)
Mercer (Date de début du mandat: 1er août 2022)	9,2	12,8%	2,19%					
Portefeuille de référence			2,35%					
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(0,15%)					
Court terme	3,9	5,4%	0,96%	2,03%	1,06%	0,31%	0,92%	1,01%
BT Canada 91 jours			1,00%	1,81%	1,12%	0,17%	0,86%	1,63%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(0,04%)	0,22%	(0,05%)	0,14%	0,05%	(0,62%)
Obligations & autres titres assimilés à du RF	53,3	74,3%	0,46%	(12,06%)	(0,48%)	(2,28%)	10,60%	3,21%
FTSE Canada indice univers obligataire			0,10%	(11,68%)	0,00%	(2,54%)	8,68%	6,87%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,36%	(0,37%)	(0,48%)	0,26%	1,92%	(3,66%)
Actions canadiennes	2,4	3,4%	4,19%	0,17%	11,74%	22,41%	8,18%	17,53%
S&P/TSX Composé (rendement total)			5,96%	(5,84%)	11,18%	25,09%	5,59%	22,88%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(1,77%)	6,01%	0,55%	(2,67%)	2,58%	(5,35%)
Actions étrangères	11,3	15,7%	10,87%	(11,91%)	11,25%	26,02%	18,53%	16,42%
MSCI Monde (en dollars canadiens)			8,24%	(12,19%)	9,99%	20,77%	13,87%	21,22%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			2,64%	0,28%	1,26%	5,25%	4,66%	(4,79%)
Actifs réels (Date de début du mandat: 1er août 2022)	0,9	1,2%	5,66%					
IPC + 4 %			1,91%					
Valeur ajoutée / (Soustraite)			3,75%					

Il s'agit de la deuxième année, depuis sa création en mai 2009, où le rendement brut annuel du fonds conservateur est en territoire négatif. Cependant, il est important de noter que le fonds conservateur est une option de placement qui devrait généralement protéger le capital sur toutes les périodes mobiles de 3 ans ou de 5 ans, et cela tout en générant un rendement annuel moyen supérieur à celui des CPG ou d'un fonds de marché monétaire :



Investissement responsable et politique de droit de vote

L'investissement responsable est une philosophie visant à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse, les décisions et le suivi liés aux investissements. Cette intégration améliore l'analyse financière traditionnelle et les techniques de gestion de portefeuille afin de mieux gérer les risques et générer des rendements plus durables.

Les enjeux ESG sont des facteurs de risque et d'opportunité et ils font partie du processus d'analyse des placements. À cette fin, le RRCCUQ communique ses attentes en matière d'investissement responsable auprès de ses gestionnaires de placement externes et un suivi régulier est effectué afin de s'assurer qu'ils maintiennent ou améliorent l'application de leur propre politique ESG. Nous continuons à suivre de près l'évolution des tendances de l'industrie des caisses de retraite en matière d'investissement ESG et, lorsque requis, nous apportons des ajustements à notre approche afin de refléter les meilleures pratiques pour encadrer tout mandat convenu avec un gestionnaire de placement.

L'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus par le RRCCUQ (via un portefeuille ségrégué) est délégué au gestionnaire Letko Brosseau qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du compte. Les rapports sur l'utilisation du droit de vote et de procuration de ce gestionnaire et ses interventions auprès des entreprises sont suivis systématiquement par le Comité de placement.

Perspectives 2023

Administration du RRCCUQ

Avec près de 300 M\$ d'actifs, le RRCCUQ est un important régime CD et il est primordial de tester le marché périodiquement (responsabilité fiduciaire) pour s'assurer que l'offre actuelle aux participants est concurrentielle et reflète les meilleures pratiques de l'industrie. Par conséquent, il a été décidé de procéder, au cours de l'année 2023, à un appel d'offres en bonne et due forme pour l'administration du RRCCUQ afin d'identifier le fournisseur de services qui répondra le mieux à nos besoins et ceux des participants.

Les principaux éléments à améliorer sont :

- Le système d'administration et de décaissement;
- L'expérience du participant sur le site Web et la flexibilité offerte (p. ex. : possibilité pour les participants de modifier leurs choix d'options de placement plus fréquemment);
- L'accès aux participants à des outils d'aide à la planification financière (p. ex. : simulateur de projection, application mobile pour suivre l'évolution de ses placements, planificateur de retraite, accès à des conseillers financiers salariés, outils pour améliorer ses connaissances financières).

Auditeur externe

Le mandat avec la firme Mallette pour l'audit des états financiers du RRCCUQ est arrivé à échéance et il est donc approprié de procéder, au cours de l'année 2023, à un appel d'offres en bonne et due forme. À noter que nous avons observé une augmentation des coûts des auditeurs externes au cours des dernières années.

Développement et amélioration des outils internes

Nous continuons à développer et à améliorer les outils internes dans le but de faciliter les mises à jour mensuelles, puis automatiser la production de nos rapports périodiques de contrôle. Par exemple, nous avons récemment développé de nouveaux rapports résumant la répartition des actifs et la performance de nos fonds et gestionnaires sous-jacents. Depuis le début de l'année 2023, nous avons maintenant un accès au système d'informations financières Refinitiv et à la base de données eInvestment sur les fonds/gestionnaires, incluant différents modules permettant la production de rapports et graphiques.

Répartition des actifs

Nous poursuivons le déploiement des actifs selon les nouveaux portefeuilles de référence.

Investissement responsable

Nous continuons à suivre de près l'évolution des tendances de l'industrie des caisses de retraite en matière d'investissement responsable et de l'intégration des facteurs ESG et poursuivons notre réflexion à cet égard afin de refléter les meilleures pratiques.

Membres du Comité de retraite (en date du 31 décembre 2022)

Université du Québec à Montréal (UQAM)



Mme Ginette Prévost
Chargée de cours
prevost.ginette@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



Mme Lucie Lefebvre**
Directrice adjointe
Service du personnel enseignant
lefebvre.lucie@uqam.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)



M. Léo Marcotte
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin*
Secrétaire général
Secrétariat général
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)



M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours



M. Pierre Ouellet
Directeur
Service des ressources humaines
pierre2_ouellet@uqac.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Rimouski (UQAR)



M. Sébastien Trudel
Chargé de cours
sebtrudel@videotron.ca
Représentant des chargés de cours



Mme Barbra Tremblay
Directrice
Services à la communauté universitaire,
Campus de Lévis
barbra_tremblay@uqar.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec en Outaouais (UQO)



M. Sylvain Loïselle
Chargé de cours
sylvain.loiselle@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



Mme Manon Michaud
Directrice
Service des ressources humaines
manon.michaud@uqo.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)



M. Benoit Perron**
Chargé de cours
benoit.perron4@uqat.ca
Représentant des chargés de cours



M. Jean-François Bégin
Coordonnateur à la rémunération globale
Service des ressources humaines
jean-francois.begin@uqat.ca
Représentant de l'employeur

École nationale d'administration publique (ENAP)



M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claude.paul-hus@enap.ca
Représentant des chargés de cours



Mme Élisabeth Robert**
Directrice
Service des ressources humaines
elisabeth.robert@enap.ca
Représentante de l'employeur

École de technologie supérieure (ÉTS)



Mme Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



Mme Élane-Annie Bédard*
Directrice
Service des ressources financières
elaine-annie.bedard@etsmtl.ca
Représentante de l'employeur

Représentante des participants non actifs



Mme Marie Bouvier
bouvier.marie@uqam.ca

Membre indépendant



M. Jean-François Laverdière
jean-francois.laverdiere@bretraite.ulaval.ca

Membre externe



M. Marc-André Lapointe*
marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca

Direction du RRCCUQ



M. Jean-Louis Ponce
Directeur du Régime
rrccuq@uquebec.ca



Mme Josée Boutet
Technicienne en administration
rrccuq@uquebec.ca



M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uquebec.ca



Mme Camille Rozé
Technicienne en administration
rrccuq@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement
** Membre du Comité exécutif



Mme Annie Bergeron
Secrétaire de direction
annie.bergeron@uquebec.ca

En 2022, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 89 %.

**Exercice terminé
le 31 décembre 2022**

**Régime de retraite des chargés
de cours de l'Université du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC** (Régime), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2022, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 27 avril 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A125052

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2022

2021

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	1 268 070 \$	11 762 427 \$
Titres adossés à des créances	-	202 788
Obligations	-	34 069 435
Bons de souscription	-	26 158
Fonds communs	216 317 662	142 944 320
Actions canadiennes	13 520 427	34 837 635
Actions étrangères	44 594 530	65 456 939
	275 700 689	289 299 702

CRÉANCES

Cotisations de l'employeur	690 382	674 059
Cotisations des participants	690 382	674 059
Cotisations volontaires	50 354	25 000
Produits de placements	108 356	375 782
Taxes à la consommation	58 679	51 603
	1 598 153	1 800 503

ENCAISSE

2 447 436	1 990 455
279 746 278	293 090 660

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)	308 624	349 365
PRESTATIONS À PAYER	102 000	127 755
	410 624	477 120

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

279 335 654 \$ 292 613 540 \$

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

279 335 654 \$ 292 613 540 \$

Pour le comité de retraite :


_____, administrateur


_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations de l'employeur	6 878 263 \$	6 896 884 \$
Cotisations des participants		
Régulières	6 878 263	6 896 884
Volontaires	426 647	1 408 208
Transferts provenant d'autres régimes	270 592	7 166
	14 453 765	15 209 142

Produits de placements		
Intérêts	308 240	808 110
Dividendes	2 724 449	2 796 022
Fonds communs de placement	4 600 212	2 547 676
Gain (perte) de change	109 927	(55 873)
	7 742 828	6 095 935

Variations des justes valeurs des placements - 34 561 404

22 196 593 55 866 481

DIMINUTION DE L'ACTIF

Variations des justes valeurs des placements 20 920 603 -

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	90 807	106 014
Assurances fiduciaires	10 762	9 550
Auditeur	11 380	9 213
Frais de formation, de déplacement et de représentation	7 478	1 375
Frais d'enregistrement	37 103	34 350
Frais divers	4 937	1 313
Fiduciaire	118 897	108 737
Gestionnaires de placements	872 092	825 845
Honoraires professionnels	17 271	41 839
Soutien administratif	195 894	159 407
	1 366 621	1 297 643

Prestations versées		
Cessations d'emploi	380 600	679 759
Décès	1 232 592	1 090 437
Retraites		
Forfaitaires	8 897 906	7 271 146
Variables	2 275 411	1 189 038
	12 786 509	10 230 380

Transferts vers d'autres régimes 400 746 275 203

35 474 479 11 803 226

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET

(13 277 886) 44 063 255

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

292 613 540 248 550 285

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

279 335 654 \$ 292 613 540 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant non actif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé (RPA), d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante et onze (71) ans. Le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Un participant non actif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations et les titres adossés à des créances, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions et les bons de souscription, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les produits de placements.

Comptabilisation des produits

Les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants à l'employeur.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs des placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2022	2021
Marché monétaire		
Billets provinciaux	634 554 \$	4 606 505 \$
Bons du Trésor	633 516	6 226 995
Papiers commerciaux	-	928 927
	1 268 070	11 762 427
Titres adossés à des créances	-	202 788
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	-	6 116 158
Provinciales	-	21 181 260
Municipales	-	732 511
Corporatives	-	6 039 506
	-	34 069 435
Bons de souscription	-	26 158
À reporter	1 268 070 \$	46 060 808 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

3. PLACEMENTS (suite)

	2022	2021
Reporté	1 268 070 \$	46 060 808 \$
Fonds communs		
Marché monétaire	17 687 918	17 632 457
Obligations	32 417 209	44 184 782
Diversifiés en obligations	51 164 669	-
Actions ¹	91 828 828	81 127 081
Hypothèques commerciales	9 058 456	-
Dettes privées	2 871 568	-
Immobilier	4 944 956	-
Infrastructure	2 441 642	-
Diversifiés en immobilier et infrastructure	3 902 416	-
	216 317 662	142 944 320
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 301 563	6 614 645
Industrie	996 152	1 910 314
Télécommunications	1 462 080	3 951 975
Consommation discrétionnaire	1 560 617	3 803 714
Biens de consommation de base	932 472	2 043 685
Énergie	1 726 820	4 900 294
Finance	3 238 832	8 189 407
Santé	79 640	252 988
Technologie de l'information	502 016	1 225 087
Immobilier	145 073	578 620
Services aux collectivités	575 162	1 366 906
	13 520 427	34 837 635
À reporter	231 106 159 \$	223 842 763 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

3. PLACEMENTS (suite)

	2022	2021
Reporté	231 106 159 \$	223 842 763 \$
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	2 367 002	3 557 030
Australie	349 545	438 005
Autriche	414 408	963 474
Bermudes	444 206	822 141
Chine	363 320	648 827
Corée	635 323	1 459 185
Danemark	458 220	782 682
Espagne	338 352	340 163
États-Unis	23 731 542	34 916 370
France	5 444 449	7 822 080
Irlande	1 287 844	2 073 601
Japon	2 583 675	3 296 454
Pays-Bas	1 416 962	2 622 585
Portugal	639 326	832 851
Royaume-Uni	2 989 107	3 806 493
Suisse	1 131 249	1 074 998
	44 594 530	65 456 939
	275 700 689 \$	289 299 702 \$

¹ Au 31 décembre 2022, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 78 % (2021 - 70 %).

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2022	2021
Fonds croissance (régulier - 2021)	54,3475 \$	56,4227 \$
Fonds conservateur	16,6080 \$	17,8377 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés par le fiduciaire selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	1 164 073 \$	103 997 \$	- \$	1 268 070 \$
Fonds communs	-	207 259 206	9 058 456	216 317 662
Actions	58 114 957	-	-	58 114 957
	59 279 030 \$	207 363 203 \$	9 058 456 \$	275 700 689 \$
				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Total	
Marché monétaire	11 762 427 \$	- \$	11 762 427 \$	
Titres adossés à des créances	202 788	-	202 788	
Obligations	27 352 905	6 716 530	34 069 435	
Bons de souscription	26 158	-	26 158	
Fonds communs	-	142 944 320	142 944 320	
Actions	100 294 574	-	100 294 574	
	139 638 852 \$	149 660 850 \$	289 299 702 \$	

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

3. PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	31 décembre 2021	Acquisitions	Dispositions	Total des variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice	31 décembre 2022	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 31 décembre 2022
Fonds communs	- \$	9 199 334 \$	- \$	(140 878) \$	9 058 456 \$	(140 878) \$

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Certains sous-jacents de fonds communs de placement exposent indirectement le Régime au risque de crédit.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % à 10 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère à l'exception des placements immobiliers et infrastructures.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	2022	2021
AAA	-	20 %
AA	-	54
A	-	24
BBB	-	2
	-	100 %

Qualité du portefeuille des fonds communs d'obligations¹

	2022	2021
AAA	24 %	33 %
AA	22	25
A	27	27
BBB	27	9
Non cotées ²	-	6
	100 %	100 %

¹ Cette répartition ne considère pas le placement de 6 984 769 \$ dans le fonds Mercer Opportunistic.

² Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Qualité du portefeuille des fonds communs diversifiés en obligations

	2022	2021
AAA	19 %	-
AA	26	-
A	12	-
BBB	15	-
Non cotées ¹	28	-
	100 %	-

¹ Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse et d'instruments financiers à court terme et diversifiés.

Au 31 décembre 2021, l'échéance des obligations et des titres adossés à des créances du fonds régulier, excluant les sous-jacents des fonds communs, est la suivante :

	2021
Cinq ans et moins	Six à dix ans
31 717 992 \$	2 554 231 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et de l'employeur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2022, certains sous-jacents des fonds communs de placement exposent indirectement le Régime au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations et des titres adossés à des créances, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 788 000 \$ et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises pour une proportion de 16 % (2021 - 24 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2022, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 4 507 000 \$ (2021 - 6 977 000 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions, de ses fonds communs et de ses bons de souscription. Au 31 décembre 2022, si les cours des actions, des fonds communs et des bons de souscription avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 27 444 000 \$ (2021 - 24 327 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2022	2021
Salaires et charges sociales	50 000 \$	50 000 \$
Frais d'enregistrement	39 172	37 200
Honoraires de gestion	173 109	144 389
Frais du fiduciaire	30 509	10 076
Soutien administratif	14 711	14 661
Déductions à la source	1 123	93 039
	308 624 \$	349 365 \$

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Aucun montant n'a été avancé par le Régime et n'est à recevoir au 31 décembre 2022 (2021 - aucun).



**R A P P O R T
A N N U E L
2 0 2 2**